



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

DELIBERATION FIXANT LE REGIME
INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE
NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 12 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**DELIBERATION FIXANT LE REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS
DE LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 7 décembre 2009, le Conseil municipal a adopté un régime indemnitaire applicable aux personnels municipaux à compter du 1^{er} janvier 2010.

A cette délibération était annexé un tableau qui, lors de son édition, n'a pas été reproduit dans son intégralité pour ce qui est des régimes indemnitaires des filières sportives et médico-sociales. Il y a donc lieu de rectifier cette erreur technique.

Par ailleurs, le taux d'indemnité spécifique de service des techniciens doit être rectifié de manière à le mettre en conformité avec le décret n° 2008-1297 du 10 décembre 2008.

Enfin, un arrêté du 15 décembre 2009 a modifié les montants des primes de service et de rendement applicables à la filière technique avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Il y a donc lieu de prendre en compte les nouvelles bases réglementaires précisées ci-dessus et figurant dans un nouveau tableau joint en annexe de la présente délibération. Il est précisé que la prise en compte de ces modifications ne modifie pas les enveloppes indemnitaires initialement prévues ni les modalités d'attribution du régime indemnitaire en vigueur à la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les modifications définies ci-dessus et figurant au tableau annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON